

Délibération n°2014/464
Séance du 10 décembre 2014

MARCHE 2014-85

**ÉTUDES DE SYSTEME DE TRANSPORT ET D'INSERTION URBAINE,
ELABORATION DES DOSSIERS DE SCHEMA DE PRINCIPE ET D'ENQUETE
PUBLIQUE**

TCSP SENIA-ORLY

Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

- VU** le Code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-6 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** le Code des marchés publics et notamment ses articles 57 à 59, 72 et 77 ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 13 novembre 2014 attribuant le marché 2014-85 au groupement SYSTRA / IRIS CONSEIL INFRA / RICHEZ ASSOCIES ;
- VU** le rapport n°2014/464 ;
- VU** l'avis de la Commission économique et tarifaire du 05 décembre 2014 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : Autorise la Directrice Générale à signer le marché référencé 2014-85 avec le groupement SYSTRA / IRIS CONSEIL INFRA / RICHEZ ASSOCIES.

ARTICLE 2 : Précise que les prix des différentes tranches sont les suivants :

Tranche ferme	439 800 € HT
Tranche conditionnelle 1	49 600 € HT
Tranche conditionnelle 2	12 750 € HT
Tranche conditionnelle 4	19 750 € HT
Tranche conditionnelle 5	1 975 € HT
Tranche conditionnelle 6	9 850 € HT

ARTICLE 3 : Précise que les tranches conditionnelles 3, 7 et 8 sont passées sans montant minimum et sans montant maximum.

Accusé de réception en préfecture
075-287500078-20141210-2014-464-DE
Date de télétransmission : 12/12/2014
Date de réception préfecture : 12/12/2014

ARTICLE 4 : Précise que la durée de ce marché est de 48 mois à compter de la notification au titulaire.

ARTICLE 5 : La Directrice Générale est chargée de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des transports d'Ile-de-France.

Le président du conseil
du Syndicat des transports d'Ile-de-France

Jean-Paul HUCHON

